



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2025

N° 20250210DL06

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 05/02/2025

Date d'affichage : 05/02/2025

OBJET : SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES : SIGNALISATION VERTICALE

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 février à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint
Mmes FOURNES Véronique, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mmes DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle (Pouvoir donné à Isabelle MONTAGNÉ), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir donné à Adrien COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme FOURNES Véronique, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire informe le conseil qu'afin de sensibiliser les usagers de la route aux passages piétons, il est proposé l'achat de 6 panneaux LED Solaire Passage Piéton, à installer sur la D85 entre En Calcat et l'entrée du village. Ils permettront une meilleure visibilité, aux passages piétons, des arrêts de bus. La vitesse et l'imprudence de certains conducteurs nous incitent à mettre un accent particulier à ce niveau.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **5 107,20 € HT**.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Département du Tarn, dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Plan de financement prévisionnel :

Département – Amendes de Police	
Pourcentage sollicité = 30 %	1 532,16 €
Autofinancement	
Pourcentage = 70 %	3 575,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **INSCRIT** le programme des travaux au budget de l'exercice 2025
- **MANDATE** Mme le Maire pour toutes les démarches afférentes

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

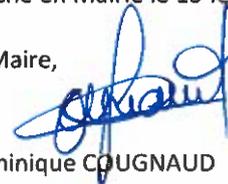
Véronique FOURNÈS



Affiché en Mairie le 13 février 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>